

### FORMULAIRE DE SECURITE GENERALE

# **POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISEES A LA SALLE POLYVALENTE**

Formulaire à remplir par le responsable sécurité de la manifestation

### \*CHAMPS OBLIGATOIRES

Nom de la man	ifestation :				
*Société :			ers. de ntact :		
*Adresse :		*N	PA / Localité :		
*Tél :		*E	*E-mail :		
Responsable s	<u>écurité</u>				
*Nom, Prénon	n :	*Т	él :		
*Adresse :		*E	-mail :		
<u>Manifestation</u>					
*Genre : *Nombre de p *Date de débu *Heure début	it:	Privé sique (au moins 30 mi	*Date de fin : *Heure de fin :	<b>4300</b> personnes  fin de manifestation) :	
*Brève description :					
*Type :	Concert Sport	Spectacle Loto	Congrès Marché	Exposition Autre :	
Bases légales :					
<ul><li>Manifes</li><li>Directive</li><li>d'interve</li></ul>	tations temporaii			pour les moyens	
D			:F4-4:		
Document a ren	nettre <u>2 mois ava</u>	<u>ant</u> le début de la man	irestation		
protection de la ha □ Procédu	on incendie, dista ille (selon annexe ure d'évacuation	ance de sécurité, chen	•	es/structures et moyens de ırs et aménagement intérieur	
-		•	ation d'utilisation,	uniquement si besoin)	





1.1. Une largeur de 3.50 m et une hauteur de 4 m sont-elles garanties pour l'accès des véhicules d'intervention jusqu'à la manifestation (rue du Collège

- route de l'Industrie)?

Conthev

Selon P.I. de la salle polyvalente



- 1.2. Une surface de manœuvre (min: 6 x 11m) est-elle prévue pour les forces d'intervention?
- 1.3. Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,..) sont-elles construites à l'extérieur de la halle ?

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

1.4. Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,..) sont-elles construites à l'intérieur de la halle ?

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

#### 2. Voies d'évacuation et signalisation / éclairage de secours

La capacité autorisée à l'intérieur de la salle est de 4300 personnes maximum. Cette capacité ne doit jamais être dépassée.

- 1300 personnes pour la salle Sud (scène)
- 1200 personnes pour la salle Centre
- 1800 personnes pour la salle Nord
- 50 personnes pour la salle VIP
- 2.1. Toutes les issues de secours sont-elles accessibles facilement de l'intérieur comme de l'extérieur et non-verrouillables ? (aucun obstacle: bar, remorque, décoration,...)
- 2.2. La disposition des tables et des chaises est-elle respectée conformément à l'annexe "Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie p.7-8-9" **et** le plan d'aménagement annexe ?
- 2.3. Les couloirs et les escaliers sont-ils libres de passage sur 120cm de large?
- 2.4. Des issues de secours (ouvrables en tout temps et dans le sens de fuite) sontelles aménagées et signalées ?
- 2.5. Les signaux de secours sont-ils visibles depuis n'importe quel point du local et ne sont en aucun cas obstrués?
- 2.6. Les signaux de secours sont-ils allumés en permanence aussi longtemps que des personnes sont présentes (>300 pers)?



#### 3. Décorations

- Les décorations sont-elles construites en matériaux difficilement 3.1. combustibles (inscription RF2 sur l'attestation d'utilisation)?
- 3.2. Les décorations au plafond sont-elles constituées de matériaux incombustibles (RF1) si suspendues à moins de 5 m du sol et difficilement combustibles (RF2) si plus de 5 m du sol?



**3.3.** Les décorations sont-elles disposées de manière à ce qu'elles ne puissent pas être enflammées (à proximité de source de chaleur) ?

#### 4. Dispositifs d'extinction

- **4.1.** Les tentes de subsistance, les Food Truck sont-ils équipés d'un extincteur CO2 6kg et d'une couverture anti-feu ?
- **4.2.** Les postes incendie et les extincteurs sont-ils facilement reconnaissables et accessibles en tout temps ?
- **4.3.** Aucune décoration n'obstrue-t-elle leur visibilité ?

### 5. Matières dangereuses

- **5.1.** A l'extérieur, les bouteilles de gaz sont-elles protégées contre les chutes et les dangers mécaniques (dans une armoire grillagée par exemple) ?
- **5.2.** Outre la cuisine professionnelle de la halle, toutes les autres installations de cuisine sont-elles à l'extérieur ? Ceci ne s'applique pas aux chauffe-plats.
- **5.3.** En cas d'utilisation de bouteilles de gaz, la liste de contrôle pour les manifestations a-t-elle été remplie ?
- **5.4.** Aucun feu de scène, feu d'artifice, flamme nue, fumée froide n'est employée durant la manifestation ?

5.5. L'emplacement du gaz est-il signalé sur le plan de situation (numéro ONU et quantité) ?

### 6. Nuisances sonores

Le niveau sonore par heure ne doit en principe pas dépasser les 93 dB pendant toute la durée de la manifestation.

Dans le cas contraire, la manifestation doit absolument respecter l'<u>Ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (OSLa).</u>

### 7. Installations techniques

Lors de l'utilisation des grills techniques dans la salle, les directives d'emploi seront strictement respectées. Un contrôle de mise en service et fin de service sera effectué par le concierge de la salle.

**7.1.** L'organisateur est-il conscient que la responsabilité relative à la sécurité en générale lui incombe ? (AEAI, NIBT)



_			_
8.	Exp	loita	tion

8.1.		bénévoles connaissent-il on, l'emplacement des ex	•		
8.2.	Qui est l'év	ventuel remplaçant de séc	curité ?	7	
	Nom :	Prénom :		_Tél:	
8.3.	Les numér	os d'appel des secours sor	nt-ils affichés au se	in de la manife	station ?
8.4.		station est-elle <u>labellisée F</u>			
8.5.	Des samar	itains sont-ils engagés du	rant la manifestati	on ?	
	Obligatoir	e selon le type de manife	station! (Dès 500	pers.)	
	_	teur s'engage à noter le m 'inventaire.	natériel samaritain	utilisé afin de f	aciliter
8.6.	Un service	de sécurité est-il engagé	pour assurer l'ordi	e?	
		e selon le type de manife	-		
	_	rci d'indiquer la raison so		-	ne de contact :
	Raison soc	iale :Té	el. de contact :		
8.7.	Des route	s doivent-elles être fern	nées à la circulat	on ? Si oui, v	veuillez
	contacter	la Police municipale : <u>poli</u>	ce@conthey.ch ou	027 345 56 40	l.
8.8.	Un service de parc est-il organisé ?				
	Obligatoir	e selon le type de manife	station! (Dès 800	pers.)	
	Si oui, mer	ci d'indiquer le numéro d	e portable de la pe	rsonne de con	tact :
	Tél. :				
Enc	cas de répor	nse(s) négative(s), il y a l contact avec le char			qui s'imposent soit de prendre de Conthey.
		être remis à l'administr s ce document, la manif			2 mois avant le 1 <sup>er</sup> jour de votre
Par la	présente, je		elatifs à la police d	u feu notamme	nt les points susmentionnés seront
enecu	des de la IIIIs	e en place et jusqu'au dei	nontage complet d	e la mannesiau	on.
Lieu, d	date				
Cie	<b>.</b>	L'armaniant		la a 4 a	
Signal	tures :	L'organisateur	Le responsab	ie securitė	Le responsable sécurité remplaçant



# Autorisation de manifestation – à remplir par la Commune

Préavis du <b>chargé de sécurité</b> :	☐ favorable	sous réserve	défavorable
☐ une visite sur	place sera organi	sée avant l'ouverture o	de la manifestation
Remarques :			
Signature :			
Préavis de la <b>Police municipale</b> :	☐ favorable	sous réserve	défavorable
Remarques :			
Signature :			
La manifestation demande une décision d'au	torisation du <b>Con</b> s	seil municipal : 🗌 o	ui 🗌 non
Si « non », la manifestation est autorisée.			
Si « oui » : selon décision du Conseil municip	oal du	, la manife	estation est
☐ autorisée ☐ interdite			

# PERSONNES DE CONTACT

Administration, informations, location, facturation	Service Culture et société
Location du matériel communal	Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 25 culture.societe@conthey.ch
Sécurité incendie AEAI	Jean-Marcel Varone Chargé de sécurité  Domaines & Bâtiments Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 56 jean-marcel.varone@conthey.ch
Routes, parkings, autorisations spéciales, label Fiesta	Frédéric Melly, Sgt Chef de poste  Poste municipale Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 40 frederic.melly@conthey.ch
Logistique, prise de possession et reddition des lieux	Frédéric Campanile  Domaines et Bâtiments Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 73 +41 79 736 65 22 frederic.campanile@conthey.ch